

CARTE DE SÉJOUR TEMPORAIRE ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SÉJOUR

Mise à jour : janvier 2021

LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE – Prévoir les copies En première demande, apporter les originaux pour l'entretien Pour le renouvellement, par courrier, ne pas envoyer d'originaux

À signer sur place :

- Présence obligatoire du conjoint** pour la déclaration de communauté de vie.

Documents à fournir dans tous les cas (1ère demande et renouvellement)

- Le dossier de demande de titre de séjour, dûment complété et signé

État-civil :

- Passeport (pages d'identité, de validité, visas, cachets d'entrées et de sorties)
- 3 photographies d'identité normées de l'ensemble de la famille (parents et enfants)
- Actes de naissance de l'ensemble de la famille, parents et enfants

Hébergement :

- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'électricité, de gaz, d'eau, de box Internet, bail ou taxe d'habitation) [> si hébergement chez un tiers, attestation d'hébergement, facture de moins de 6 mois et copie de la pièce d'identité de l'hébergeur]

Ressources :

- Justificatif des ressources du foyer : dernier avis d'imposition et 6 dernières fiches de paie

Documents complémentaires

1ère demande

- 50 €** en timbres fiscaux pour la recevabilité de la demande

Documents relatifs à la présence en France :

- Tout document attestant de la communauté de vie entre les époux depuis au moins **18 mois** : contrat de bail, quittance EDF, courriers de la CPAM, de la CAF, de la mutuelle avec adresse commune, attestation bancaire du compte joint, assurance, avis d'imposition sur le revenu et taxe d'habitation, etc.
- Tout élément permettant d'apprécier le degré d'intégration en France : diplômes, emplois salariés, formations professionnelles, suivi de cours de langue française, etc.
- Preuves de présence continue en France depuis au moins 5 années ou depuis l'entrée sur le territoire français (constituer une pochette par année) : documents émanant d'une administration publique, bulletins de salaires, certificats médicaux, relevés bancaires, etc.
- Pour chaque enfant : fournir tous les certificats de scolarité ainsi que tous les bulletins scolaires de l'année en cours et des trois dernières années
- En cas de séparation des parents : tout élément permettant d'établir la contribution effective à l'entretien et à l'éducation de l'enfant

Renouvellement

- Dernier titre de séjour
- En cas de retard (demande de renouvellement déposée après la validité du titre) : 180 € en timbres fiscaux
- Justificatifs du maintien du lien familial ou des raisons de délivrance du titre : preuves de communauté de vie

À DÉPOSER LORS DU RETRAIT DE VOTRE TITRE DE SÉJOUR

- Timbres fiscaux d'un montant de **225 €**

- Timbres fiscaux d'un montant de **225 €**

NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète assermenté auprès d'une cour d'appel.